

APPRECIATION DE LA QUALITE
DU RAPPORT FINAL D'EVALUATION
SUR LE PROGRAMME DE DISTRIBUTION DE LAIT AUX ECOLIERS

1. Satisfaction des demandes

Le rapport d'évaluation a abordé toutes les questions évaluatives posées dans le cahier des charges. De façon concrète la première série de questions a été abordée de façon approfondie, la deuxième série de façon plus superficielle en particulier les chapitres 4, 5, 7 et 8 sont purement descriptifs et pas assez "évaluatifs".

2. La pertinence du champ

Le rapport d'évaluation a couvert la période de temps demandée dans le cahier des charges et a examiné les principaux Etats membres concernés par la mesure en terme de montants budgétaires. Il est dommage que l'Etat membre méditerranéen n'ait pu fournir les réponses aux questions de l'évaluateur.

Les interactions avec d'autres politiques ainsi que des conséquences non prévues du programme ne sont pas examinées ou sont insuffisamment prises en compte.

3. Adéquation de la méthodologie

Le rapport dans la première partie définit de façon claire et précise les objectifs du programme ainsi que la méthodologie de l'évaluation et ses limites dans le cadre de l'étude concernée.

Malheureusement les bonnes intentions indiquées dans la partie 1 ne se retrouvent pas de façon entièrement satisfaisante dans la partie 2 du document. Sur la base des données disponibles un certain travail de comparaison et de croisement des données aurait pu être effectué. La méthodologie, simple, annoncée au début de l'étude aurait pu être utilisée beaucoup plus loin que ce qui est présenté dans l'étude. Il y a sous cet aspect une carence préjudiciable à la qualité de l'étude sous l'angle de l'évaluation.

4. Fiabilité des données

D'une façon générale les données apparaissent précises et détaillées et ne sont pas contestables, sur la base des informations dont disposent les services de la Commission. L'information quantitative et qualitative apparaît comme le point fort de ce rapport d'évaluation.

5. Solidité de l'analyse

L'analyse est essentiellement descriptive, elle apparaît de façon générale correcte. L'analyse étant relativement limitée comme le reconnaît le contractant les conclusions de l'étude apparaissent également limitées (voir point 6).

L'étude est surtout basée sur des documents administratifs et aurait mérité de s'appuyer également sur des enquêtes de terrain auprès des bénéficiaires, des écoles et des fournisseurs.

6. Crédibilité des résultats

Tant que les conclusions découlent des faits et données statistiques présentées, elles sont en général crédibles. Il aurait été cependant utile que les résultats soient dans la conclusion présentés non pas uniquement dans l'ordre des questions du cahier des charges mais structurés et hiérarchisés les uns par rapport aux autres.

Le chapitre "value for money" est particulièrement léger et démontre que lorsque l'étude affronte le véritable enjeu de l'évaluation, les résultats et conclusions sont décevants et non argumentés suite à la méthodologie d'évaluation extrêmement simple utilisée. Ce chapitre aurait du être la base pour assurer les arguments nécessaires pour définir les recommandations fournies ultérieurement dans le rapport.

7. Impartialité des conclusions

Les conclusions apparaissent cohérentes avec l'ensemble de l'analyse et ne font pas intervenir des considérations personnelles et partisans. On peut considérer que l'impartialité des conclusions est assurée.

8. Recommandations

Les recommandations tout en apparaissant détachées de toutes considérations personnelles et partisans ne sont pas assez argumentées et ne découlent pas de façon claire des conclusions ou faits décrits dans le rapport.

Les recommandations auraient eu beaucoup plus de poids si les arguments en faveur de la suppression de la mesure, qui existent dans le corps du rapport, avaient été mieux mis en valeur et exprimés de façon plus percutante dans les conclusions.

9. Conclusion

Malgré un certain nombre de faiblesses du rapport notamment au niveau de la méthodologie et de la crédibilité des résultats, on peut juger ce rapport acceptable compte tenu du sujet très spécifique pour lequel des comparaisons avec des politiques similaires apparaissent particulièrement difficiles à élaborer dans la contrainte de temps impartie pour la réalisation de cette étude.

ANNEXE

La grille synthétique d'appréciation de la qualité des travaux d'évaluation

| Concernant ce critère, le rapport d'évaluation est : | Inacc ep- table | Acce pta- ble | bon | excelle nt |
|---|-----------------------|---------------------|-----|---------------|
| 1. La satisfaction des demandes : L'évaluation traite-t-elle de façon adéquate les demandes d'information formulées par les commentaires et correspond-elle au cahier des charges? | | | X | |
| 2. La pertinence du champ : La raison d'être du programme, ses réalisations, ses résultats et ses impacts sont-ils étudiés dans leur totalité, y compris ses interactions avec d'autres politiques et ses conséquences imprévues? | | X | | |
| 3. L'adéquation de la méthodologie : La conception de l'évaluation est-t-elle adaptée et adéquate pour fournir les résultats nécessaires (avec leurs limites de validité) pour répondre aux principales questions évaluatives? | | X | | |
| 4. La fiabilité des données : Les données primaires et secondaires collectées ou sélectionnées sont-elles adaptées? Offrent-elles un degré suffisant de fiabilité par rapport à l'usage attendu? | | | | X |
| 5. La solidité de l'analyse : L'analyse des informations quantitatives et qualitatives est-elle conforme aux règles de l'art, complète et adaptée afin de répondre correctement aux questions évaluatives? | | X | | |
| 6. La crédibilité des résultats : Les résultats découlent-ils logiquement et sont-ils justifiés par l'analyse des données et par des interprétations basées sur des hypothèses explicatives présentées avec soin? | | X | | |
| 7. L'impartialité des conclusions et des recommandations : Les conclusions sont-elles justes, non biaisées par des considérations personnelles ou partisans et sont-elles assez détaillées pour être concrètement mises en oeuvre? | | X | | |
| 8. La clarté du rapport : Le rapport décrit-il le contexte et le but du programme évalué ainsi que son organisation et ses résultats de façon telle que les informations fournies soient aisément compréhensibles? | | | X | |
| Compte tenu des contraintes contextuelles qui pèsent sur l'évaluation, le rapport d'évaluation est considéré comme | | X | | |

Décisions de groupe de pilotage : Accepter le rapport final d'évaluation.